

LOI DE FINANCES 2025

animé par Michel KLOPFER,
Consultant en Finances Locales

- Lundi 10 mars 2025 – Paris
- Lundi 10 mars 2025 – Formation à distance

Contexte des finances publiques en mars 2025

Les différences entre le PLF Barnier et le PLF Bayrou

Problématiques juridiques relatives aux questions de rétroactivité

Les incidences pour les collectivités : DGF, péréquation verticale et horizontale, variables d'ajustement, fraction de TVA et FCTVA, dotations d'investissement et fonds verts, dispositions de nature fiscale...

Le prélèvement sur recettes fiscales (ex article 64) : comment prévoir l'impact sur sa Collectivité ?

Conséquences sur les perspectives financières 2025-2028

Les objectifs
Décrypter la loi de finances 2025 et analyser ses impacts sur les budgets locaux
Anticiper les meilleures décisions à prendre

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com **LOI DE FINANCES 2025**

Cochez la case correspondante

- Lundi 10 mars 2025 – PARIS
- Lundi 10 mars 2025 – Formation à distance

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E.Mail.....
Tel mobile.....
Nom de la collectivité.....
Adresse.....
.....
Code postal/ville.....
Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA) **Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06 40 40 91 86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lieu de formation ou le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation